Secrétariat des assemblées
Città di Portivechju

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

COMPTE RENDU DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 21 mars 2022 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS (*départ de la séance à 20h30*) ; Jean-Claude TAFANI (*départ de la séance à 19h45*) ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Absents : Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Janine ZANNINI à Gérard CESARI ; Paule COLONNA CESARI à Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI à Véronique FILIPPI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Santina FERRACCI ; Didier LORENZINI à Claire ROCCA SERRA ; Grégory SUSINI à Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Antoine LASTRAJOLI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Etienne CESARI à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Vincent GAMBINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Etaient inscrites à l'ordre du jour les affaires suivantes :

A – Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 14 février 2022

B - Compte Rendu de Décisions n° 02/2022

ORDRE DU JOUR

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1 - FINANCES
1.1 - Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2022.

1.2 - Remise gracieuse de dette - Facture du service de l'eau.

1.3 - Remise gracieuse de dette - Redevance du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

2 - INFRASTRUCTURES
2.1 - BÂTIMENTS - Restauration collective municipale de Portivechju - Organisation du concours d'architecture pour la construction de la cuisine centrale.

2.2 - BÂTIMENTS - Restauration collective municipale de Portivechju - Ajustement du plan de financement.

2.3 - BÂTIMENTS - Marché forain de Puretta - Approbation du programme et du plan de financement.

2.4 - VOIRIE - Appel à projets relatif à l'adressage - Approbation du projet et du plan de financement.

3 - *ENVIRONNEMENT*
Signature d'une convention avec le Parc Naturel Régional de Corse pour la mise à disposition gracieuse de la Maison Communale de l'Ospedale.

4 - AFFAIRES MARITIMES
4.1 - Abonnement application mobile « Les Ports de Corse » - Demande de financement.

4.2 - Projet d'extension du Port municipal de Portivechju - Mise à jour du programme et du plan de financement.

5 - ÉTAT-CIVIL
Projet d'aménagement des cimetières de Murateddu et Tenda.

6 - ACTION CULTURELLE
6.1 - Programmation culturelle 2022 - Demande de subventions.

6.2 - Convention avec la Communauté de Communes du Sud-Corse - Office de Tourisme Intercommunal de Porto-Vecchio pour une autorisation de visite de la terrasse du Bastion de France ainsi que ses tarifs.

7 - SOLIDARITÉ - SANTÉ - SOCIAL
7.1 - Appel à candidature Collectivité de Corse (CdC) : Mise en place d'actions d'accompagnement et de soutien des proches aidants sur le territoire de la Corse en 2022-2023 - Projet « Aider sans s'épuiser ».

7.2 - Création d'une Maison France Services (MFS) - Labellisation.

7.3 - Renouvellement de l'adhésion au réseau français des Villes santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

7.4 - PETITE ENFANCE - Appel à projet (AAP) Caisse d'Allocations Familiales de Corse du Sud (CAF) « Actions qualité » (Projet 1 : pour les enfants).

7.5 - PETITE ENFANCE - Appel à projet (AAP) Caisse d'Allocations Familiales de Corse du Sud (CAF) « Actions qualité » (Projet 2 : à destination des agents de la crèche).

7.6 - Participation à une prise en charge des frais d'obsèques.

8 - AFFAIRES FONCIÈRES

Déclaration d'intention d'acquérir les parcelles cadastrées section B n° 357, 1438 et 1446 d'une superficie totale de 307 m² avec son bâti, quartier Palavesa - Demande d'intervention de l'Office Foncier de la Corse.

9 - RESSOURCES HUMAINES

9.1 - Mise à jour du tableau des effectifs.

9.2 - Convention relative au service de médecine professionnelle et préventive avec le Service Inter-entreprises de santé au travail de la Corse du Sud.

Ont été transmis aux membres du conseil municipal les notes de synthèse et documents suivants :

1 - FINANCES

1.1 - Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2022.
- Rapport au Conseil Municipal
- Rapport d'Orientations Budgétaires

1.2 - Remise gracieuse de dette - Facture du service de l'eau.
- Rapport au Conseil Municipal

1.3 - Remise gracieuse de dette - Redevance du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
- Rapport au Conseil Municipal

2 - INFRASTRUCTURES

2.1 - BÂTIMENTS - Restauration collective municipale de Portivechju - Organisation du concours d'architecture pour la construction de la cuisine centrale.
- Rapport au Conseil Municipal
- Projet de règlement de la consultation

2.2 - BÂTIMENTS - Restauration collective municipale de Portivechju - Ajustement du plan de financement.
- Rapport au Conseil Municipal

2.3 - BÂTIMENTS - Marché forain de Puretta - Approbation du programme et du plan de financement.
- Rapport au Conseil Municipal
- Mémoire de présentation

2.4 - VOIRIE - Appel à projets relatif à l'adressage - Approbation du projet et du plan de financement.
- Rapport au Conseil Municipal

3 - ENVIRONNEMENT

Signature d'une convention avec le Parc Naturel Régional de Corse pour la mise à disposition gracieuse de la Maison Communale de l'Ospedale.
- Rapport au Conseil Municipal
- Projet de convention

4 - AFFAIRES MARITIMES

4.1 - Abonnement application mobile « Les Ports de Corse » - Demande de financement.

- Rapport au Conseil Municipal

4.2 - Projet d'extension du Port municipal de Portivechju - Mise à jour du programme et du plan de financement.

- Rapport au Conseil Municipal

5 - ÉTAT-CIVIL

Projet d'aménagement des cimetières de Murateddu et Tenda.

- Rapport au Conseil Municipal

6 - ACTION CULTURELLE

6.1 - Programmation culturelle 2022 - Demande de subventions.

- Rapport au Conseil Municipal

6.2 - Convention avec la Communauté de Communes du Sud-Corse - Office de Tourisme Intercommunal de Porto-Vecchio pour une autorisation de visite de la terrasse du Bastion de France ainsi que ses tarifs.

- Rapport au Conseil Municipal
- Projet de convention

7 - SOLIDARITÉ - SANTÉ - SOCIAL

7.1 - Appel à candidature Collectivité de Corse (CdC) : Mise en place d'actions d'accompagnement et de soutien des proches aidants sur le territoire de la Corse en 2022-2023 - Projet « Aider sans s'épuiser ».

- Rapport au Conseil Municipal
- Cahier des charges de l'appel à projets

7.2 - Création d'une Maison France Services (MFS) - Labellisation.

- Rapport au Conseil Municipal
- Brochure France Services

7.3 - Renouvellement de l'adhésion au réseau français des Villes santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

- Rapport au Conseil Municipal
- Documents à destination des élus

7.4 - PETITE ENFANCE - Appel à projet (AAP) Caisse d'Allocations Familiales de Corse du Sud (CAF) « Actions qualité » (Projet 1 : pour les enfants).

- Rapport au Conseil Municipal

7.5 - PETITE ENFANCE - Appel à projet (AAP) Caisse d'Allocations Familiales de Corse du Sud (CAF) « Actions qualité » (Projet 2 : à destination des agents de la crèche).

- Rapport au Conseil Municipal

7.6 - Participation à une prise en charge des frais d'obsèques.

- Rapport au Conseil Municipal

8 - AFFAIRES FONCIÈRES

Déclaration d'intention d'acquérir les parcelles cadastrées section B n° 357, 1438 et 1446 d'une superficie totale de 307 m² avec son bâti, quartier Palavesa - Demande d'intervention de l'Office Foncier de la Corse.

- Rapport au Conseil Municipal
- Plan orthophoto
- Plan cadastral

9 - RESSOURCES HUMAINES

9.1 - Mise à jour du tableau des effectifs.

- Rapport au Conseil Municipal

9.2 - Convention relative au service de médecine professionnelle et préventive avec le Service Inter-entreprises de santé au travail de la Corse du Sud.

- Rapport au Conseil Municipal
- Projet de convention

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI
N° 22/023/F
FINANCES
Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2022.

Après l'exposé commenté des données synthétiques mises à la disposition des membres de l'assemblée, et présentation des orientations générales fixées en matière financière par la municipalité, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et ayant constaté que la discussion était close, a mis unanimement fin au débat.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Michel GIRASCHI, Jacky AGOSTINI, Jeanne STROMBONI, Camille de ROCCA SERRA et Georges MELA.

Départ de M. Jean-Claude TAFANI à 19h45.

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI
N° 22/024/F
FINANCES
Remise gracieuse de dette - Facture du service de l'eau.

Il est consenti la remise gracieuse d'un montant de 409,71 € sur la part eau de la collectivité pour le contrat n° 6609496.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Jacky AGOSTINI et Georges MELA.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI
N° 22/025/F
FINANCES
Remise gracieuse de dette - Redevance du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Il est consenti la remise gracieuse d'un montant de 180 € à Mme Marie-Antoinette CESARI sur la Redevance du Service Public d'Assainissement Non Collectif (Bordereau n° 10 - Titre 53 du 13 avril 2021).

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Vincent GAMBINI
N° 22/026/INF-BÂT
INFRASTRUCTURES - BÂTIMENTS
Restauration collective municipale de Portivechju - Organisation du concours d'architecture pour la construction de la cuisine centrale.

Le jury du concours d'architecture pour la construction de la cuisine centrale est constitué.

Sont désignés comme membres du jury, sous la présidence du Maire, les membres élus de la commission d'appel d'offres, dont la liste des titulaires est rappelée comme suit :

	Désignation - Membres titulaires	Désignation - Membres suppléants
1	Monsieur Jean-Christophe ANGELINI Maire - Président de la CAO Commerçant	
2	Monsieur Michel GIRASCHI 1er adjoint - Membre élu de la CAO Commerçant	Monsieur Gérard CESARI 9ème adjoint Retraité
3	Madame Emmanuelle GIRASCHI 2ème adjoint - Membre élu de la CAO Infirmière, orthopédiste	Monsieur Didier LORENZINI Conseiller Fonctionnaire territorial
4	Madame Dumenica VERDONI 4ème adjoint - Membre élu de la CAO Professeur des universités	Monsieur Vincent GAMBINI Conseiller Conseiller en assurance

	Désignation - Membres titulaires	Désignation - Membres suppléants
5	Madame Jeanne STROMBONI Conseillère - Membre élu de la CAO En recherche d'emploi	Madame Nathalie APOSTOLATOS 6ème adjoint Architecte d'intérieur
6	Monsieur Georges MELA Conseiller - Membre élu de la CAO Sans profession	Madame Marie-Antoinette CUCCHI Conseillère Médecin

Sont désignés par le Président du jury comme membres ayant la qualification professionnelle exigée des candidats les architectes désignés ci-dessous :

Désignation	Qualité
Madame Sophie MURGIA	Architecte
Monsieur Jean-Mathieu de LIPOWSKI	Architecte
Monsieur Pierre-Olivier MILANINI	Architecte

Il est constitué une commission technique chargée d'établir les analyses préalables nécessaires aux travaux du jury. Cette commission technique est composée comme suit :

Désignation	Pertinence
Monsieur François ROCHEFORT	Cadre communal - Grands Projets
Monsieur Fabien SOLANS	Cadre communal - Grands Projets

Le règlement de concours pour la maîtrise d'œuvre de la construction de la cuisine centrale est adopté.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Vincent GAMBINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Vincent GAMBINI
N° 22/027/INF-BÂT
INFRASTRUCTURES - BÂTIMENTS
Restauration collective municipale de Portivechju - Ajustement du plan de financement.

L'ajustement du plan de financement du programme est approuvé, comprenant une aide publique d'un montant identique de 1.494.517,76 €, soit 55,38 % de la dépense HT, et réservant une part communale non modifiée de de 1.204.382,24 € HT, soit 1.578.656,74 € TTC, tel que résumé ci-dessous :

OPERATION N°1 - CREATION CUISINE CENTRALE - PARCELLE COMMUNALE AK 579		
Total opération N° 1 - € HT		2.545.100,00
Dont restauration scolaire	76,46 %	1.945.865,59
▪ *Etat - DETR*	*17,52 %*	*340.875,50*
▪ *CdC - Dotation écoles*	*37,30 %*	*725.875,00*
Dont restauration autres	23,54 %	599.234,41
▪ *Etat - DETR*	*17,52 %*	*104.973,50*
▪ *CdC - Dotation quinquennale*	*40,00 %*	*239.693,76*
Total aides	55,46 %	1.411.417,76
Part communale HT	44,54 %	1.133.682,24
Rappel TVA		348.649,50
Part communale TTC		1.482.331,74
Opération N° 1 TTC		2.893.749,50

OPERATION N° 2 - EQUIPEMENTS DE LA CUISINE CENTRALE		
Total opération N° 2 - € HT		82.000,00
Etat - DETR	17,56 %	14.400,00
CdC - Dotation quinquennale	40,00 %	32.800,00
Total aides	57,56 %	47.200,00
Part communale HT	42,44 %	34.800,00
Rappel TVA		16.400,00
Part communale TTC		51.200,00
Opération N° 2 TTC		98.400,00

OPERATION N° 3 - ADAPTATION/REHABILITATION CANTINES ECOLES		
Total opération N°3 - € HT		71.800,00
CdC - Dotation écoles	50,00 %	35.900,00
Total aides	50,00 %	35.900,00
Part communale HT	50,00 %	35.900,00
Rappel TVA		9.225,00
Part communale TTC		45.125,00
Opération N° 3 TTC		81.025,00

Le Maire est autorisé à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la réalisation de cette opération.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Vincent GAMBINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI
N° 22/028/INF-BÂT
INFRASTRUCTURES - BÂTIMENTS
Marché forain de Puretta - Approbation du programme et du plan de financement.

Le projet d'aménagement de la place du marché forain de Puretta est approuvé, sur la parcelle communale n° 247 AK 586, sise Traversa d'I Canni - quartier Puretta, pour un montant global de 692.989,27 € HT, soit 762.288,19 € TTC.

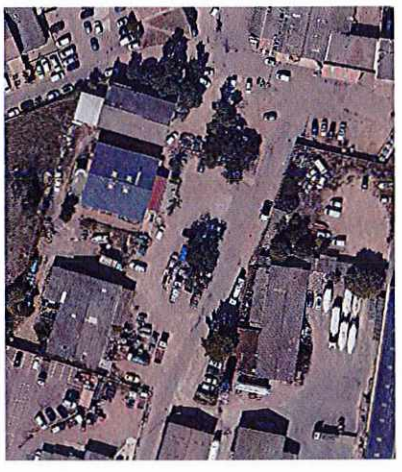

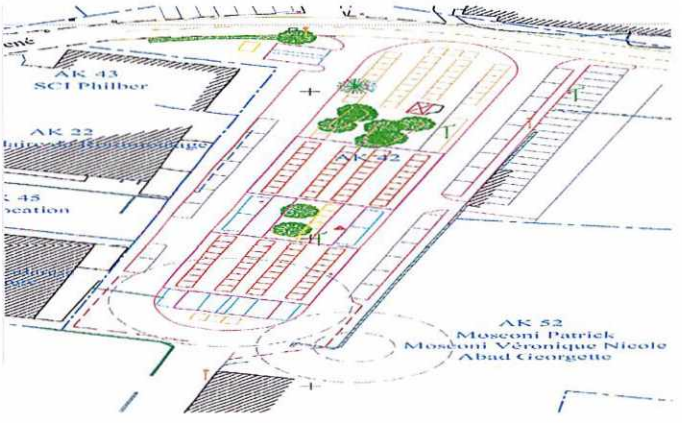

Le plan de financement du programme est approuvé, comprenant une aide publique d'un montant de 554.391,42 € HT, représentant 80,00 % de la dépense totale HT, et réservant une part communale de 138.597,85 € HT, soit 207.896,77 € TTC, tel que résumé ci-dessous :

Désignation	Taux	Montant
Total dépense € HT		692.989,27
Etat - DETR	40,00%	277.195,71
CdC - dotation quinquennale	40,00%	277.195,71
Total aides	80,00%	554.391,42
Part communale HT	20,00%	138.597,85
Rappel TVA		69.298,92
Part communale TTC		207.896,77
Total opération TTC		762.288,19

Le Maire est autorisé à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la réalisation de cette opération.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Vincent GAMBINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Dumenica VERDONI
N° 22/029/INF-VOI
INFRASTRUCTURES - VOIRIE
Appel à projets relatif à l'adressage - Approbation du projet et du plan de financement.

L'appel à projets pour la mise en œuvre du plan d'adressage est approuvé pour un coût total de 303.574,00 € HT soit 351.426,80 € TTC.

Le plan de financement de l'opération est approuvé, comprenant les aides publiques d'un montant de 242.859,20 €, soit 80,00 % de la dépense HT, et réservant une part communale de 108.567,60 € TTC conformément au tableau ci-dessous :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT HT EN EUROS
- Étude préalable de recherche toponymique		42.000,00
- Accompagnement adressage		34.500,00
- Acquisition et pose des éléments signalétiques		211.549,00
- Communication auprès des administrés		15.525,00
Montant total opération		**303.574,00**
Aides CdC/AAP Adressage	**80,00%**	**242.859,20**
Total des aides sollicitées	**80,00%**	**242.859,20**
Montant HT de la part communale	20,00%	60.714,80
Montant TVA		47.852,80
Montant TTC de la part communale		108.567,60
Montant total opération TTC		351.426,80

Le Maire est autorisé à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la réalisation de cette opération.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Dumenica VERDONI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Nathalie APOSTOLATOS
N° 22/030/AFF FONC
AFFAIRES FONCIÈRES
Signature d'une convention avec le Parc Naturel Régional de Corse pour la mise à disposition gracieuse de la Maison Communale de l'Ospedale.

La convention de mise à disposition de la Maison Communale de l'Ospedale au profit du Parc Naturel Régional de Corse pour une durée de trois ans est approuvée.

Le Maire est autorisé à intervenir à la signature de la convention et de ses avenants, à intervenir et à effectuer toutes diligences nécessaires à sa mise en œuvre.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Nathalie APOSTOLATOS et Georges MELA.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI
N° 22/031/AFF MAR
AFFAIRES MARITIMES
Abonnement application mobile « Les Ports de Corse » - Demande de financement.

Le projet d'adhésion à l'application mobile « *Les Ports de Corse* » couplée à un site dédié à vocation de sensibilisation environnementale est approuvé.

Le plan de financement est approuvé tel qu'indiqué ci-dessous :

Désignation	Taux	Montants €
Rappel dépense éligible totale TTC	100,00%	12.000,00
Collectivité de Corse - Office de l'Environnement de la Corse	70,00 %	8.400,00
Total aides financières	70,00 %	8.400,00
Part communale TTC	30,00 %	3.600,00
Opération TTC		12.000,00

Le Maire est autorisé à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche, et à signer tout document utile au financement et à la réalisation de cette opération.

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Départ de Mme Nathalie APOSTOLATOS à 20h30.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI
N° 22/032/AFF MAR
AFFAIRES MARITIMES
Projet d'extension du Port municipal de Portivechju - Mise à jour du programme et du plan de financement.

La mise à jour du programme et du plan de financement du projet d'extension du Port municipal de Portivechju sont approuvés pour un montant total de 105.000.000,00 € HT soit 116.023.275,00 € TTC.

La mise à jour du plan de financement de l'opération est approuvée telle qu'indiquée ci-dessous :

Désignation	Taux	Montants €
Rappel dépense totale HT (études et travaux)	100 %	105.000.000 €
Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC)		20.000.000 €
Montant total aides publiques	*19 %*	20.000.000 €

Désignation	Taux	Montants €
Commercialisation des garanties d'usage		30.000.000 €
Banque des Territoires		32.500.000 €
Banques traditionnelles		22.500.000 €
Montant total autres financements	*81 %*	*85.000.000 €*

Le Maire est autorisé à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche, et signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre des opérations.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Camille de ROCCA SERRA et Georges MELA.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Antoine LASTRAJOLI
N° 22/033/EC
ÉTAT-CIVIL
Projet d'aménagement des cimetières de Murateddu et Tenda.

Le projet pour l'aménagement des cimetières de Murateddu et Tenda est approuvé.

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune toute pièce et document utile à la réalisation de ces opérations.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Antoine LASTRAJOLI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Dumenica VERDONI
N° 22/034/AC
ACTION CULTURELLE
Programmation culturelle 2022 - Demande de subventions.

La programmation culturelle 2022 globale, incluant les spectacles vivants, les animations de l'Animu, et la participation de la commune de Portivechju à la Festa di a Lingua 2022 est approuvée, pour un montant respectif total de 328.000,00 € TTC, *30.000,00 € TTC* et de *30.000,00 € TTC*.

Le Maire est autorisé à solliciter la Collectivité de Corse (Cdc) pour l'octroi de subventions conformément au tableau ci-dessous :

Objet	Montant TTC	Participation Cdc	Montant participation Cdc
Programmation culturelle	328.000 €	45 %	147.600 €
Animations médiathèque	30.000 €	30 %	9.000 €
Festa di a Lingua	30.000 €	50 %	15.000 €

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre des opérations.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Dumenica VERDONI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Dumenica VERDONI
N° 22/035/AC
ACTION CULTURELLE
Convention avec la Communauté de Communes du Sud-Corse - Office de Tourisme Intercommunal de Porto-Vecchio pour une autorisation de visite de la terrasse du Bastion de France ainsi que ses tarifs.

La convention d'autorisation de visite de la terrasse du Bastion de France est approuvée entre la Commune et la Communauté de Communes du Sud-Corse - Office de Tourisme Intercommunal de Porto-Vecchio ainsi que ses tarifs.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Dumenica VERDONI

Adopté à l'unanimité

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET
RAPPORTEUR : Emmanuelle GIRASCHI **N° 22/036/SSS** **SOLIDARITÉ - SANTÉ - SOCIAL** Appel à candidature Collectivité de Corse (CdC) : Mise en place d'actions d'accompagnement et de soutien des proches aidants sur le territoire de la Corse en 2022-2023 - Projet « Aider sans s'épuiser ». La candidature de la commune de Portivechju pour l'appel à projets « Mise en place d'actions d'accompagnement et de soutien des proches aidants sur le territoire de la Corse en 2022-2023 » auprès de la Collectivité de Corse est approuvée. Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tous documents utiles ainsi qu'au financement et à la mise en œuvre de l'opération. **Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Emmanuelle GIRASCHI.** **Adopté à l'unanimité**
RAPPORTEUR : Emmanuelle GIRASCHI **N° 22/037/SSS** **SOLIDARITÉ - SANTÉ - SOCIAL** Création d'une Maison France Services (MFS) - Labellisation. La candidature de la commune de Portivechju pour la labellisation de la future Maison France Services est approuvée. Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tous documents utiles ainsi qu'au financement et à la mise en œuvre de l'opération. **Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Emmanuelle GIRASCHI.** **Adopté à l'unanimité**
RAPPORTEUR : Emmanuelle GIRASCHI **N° 22/038/SSS** **SOLIDARITÉ - SANTÉ - SOCIAL** Renouvellement de l'adhésion au réseau français des Villes santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Le renouvellement à l'adhésion au réseau Santé ville concernant la stratégie 2020-2030 du réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé est approuvé. Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et signer tout document utile à la mise en œuvre des actions relative à l'adhésion qui seront mises en place. **Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Emmanuelle GIRASCHI.** **Adopté à l'unanimité**
RAPPORTEUR : Emmanuelle GIRASCHI **N° 22/039/SSS** **SOLIDARITÉ - SANTÉ - SOCIAL** PETITE ENFANCE - Appel à projet (AAP) Caisse d'Allocations Familiales de Corse du Sud (CAF) « Actions qualité » (Projet 1 : pour les enfants). La candidature de la commune de Portivechju pour l'appel à projets (AAP) de la Caisse d'Allocations Familiales de Corse du Sud (CAF) intitulé « Actions qualité » (Projet 1 : pour les enfants) est approuvée. Le Maire, ou son représentant, est autorisé entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tous documents utiles ainsi qu'au financement et à la mise en œuvre de l'opération. **Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Emmanuelle GIRASCHI.** **Adopté à l'unanimité**

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Emmanuelle GIRASCHI
N° 22/040/SSS
SOLIDARITÉ - SANTÉ - SOCIAL
PETITE ENFANCE - Appel à projet (AAP) Caisse d'Allocations Familiales de Corse du Sud (CAF) « Actions qualité » (Projet 2 : à destination des agents de la crèche).

La candidature de la commune de Portivechju pour l'appel à projets (AAP) de la Caisse d'Allocations Familiales de Corse du Sud (CAF) intitulé « Actions qualité » (Projet 2 : à destination des agents de la crèche) est approuvée.

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tous documents utiles ainsi qu'au financement et à la mise en œuvre de l'opération.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Emmanuelle GIRASCHI et Jeanne STROMBONI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Emmanuelle GIRASCHI
N° 22/041/SSS
SOLIDARITÉ - SANTÉ - SOCIAL
Participation à une prise en charge des frais d'obsèques.

La commune de Portivechju participe aux frais d'obsèques pour un montant de six cent neuf euros et quatre-vingt centimes (609,80 €).

Cette somme fera l'objet d'un paiement direct à la SARL Pompes Funèbres Porto-Vecchiaises.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Emmanuelle GIRASCHI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Michel GIRASCHI
N° 22/042/AFF FONC
AFFAIRES FONCIÈRES
Déclaration d'intention d'acquérir les parcelles cadastrées section B n° 357, 1438 et 1446 d'une superficie totale de 307 m² avec son bâti, quartier Palavesa - Demande d'intervention de l'Office Foncier de la Corse.

L'intention d'acquisition des parcelles cadastrées section B n° 357, 1438 et 1446, située Quartier Palavesa, sur lesquelles se trouve un bien immobilier bâti, pour le prix de 244.200,00 € (Deux cent quarante-quatre mille deux cents euros) appartenant à Madame Florence BLANCHET est approuvée.

Le Maire est autorisé à poursuivre toutes démarches afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Le Maire est autorisé à solliciter l'Office Foncier de la Corse en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier du bien cadastré section B numéros 357, 1438 et 1446 et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la saisine de l'Office Foncier de la Corse.

Le Maire est autorisé à signer la convention de portage qui sera établie entre la Commune et l'Office Foncier de la Corse dans ce cadre.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Michel GIRASCHI et Georges MELA.

Adopté à l'unanimité

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET
RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI **N° 22/043/RH** **RESSOURCES HUMAINES** Mise à jour du tableau des effectifs. Il est créé deux (02) emplois à Temps Complet. Il est modifié huit (08) emplois à Temps Complet. Il est modifié un (01) emploi à Temps Non Complet. Le tableau des effectifs est modifié en ce sens. **Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Emmanuelle GIRASCHI.** **Adopté à l'unanimité**
RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI **N° 22/044/RH** **RESSOURCES HUMAINES** Convention relative au service de médecine professionnelle et préventive avec le Service Inter-entreprises de santé au travail de la Corse du Sud. Il est renouvelé l'adhésion de la Commune au Service Inter-entreprises de santé au Travail de la Corse du sud (S.I.S.T.) selon le modèle de convention. Le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention d'adhésion. **Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI** **Adopté à l'unanimité**

Le secrétaire de séance,

Vincent GAMBINI

Le Maire,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO CORSE DU SUD

Jean-Christophe ANGELINI